

Le CSSS de l'Ouest-de-l'Île vous invite à rendre vos piscines sécuritaires

Saviez-vous que le Québec détient le triste record du plus grand nombre de noyades en piscine résidentielle au pays* ? Malheureusement, les victimes sont souvent des enfants en bas âge. Sachez qu'une noyade peut survenir en quelques secondes. La vigilance des parents et des propriétaires de piscines est donc essentielle pour assurer la sécurité des leurs.

Il existe des moyens concrets pour éviter une noyade. Nous vous suggérons d'appliquer les mesures de sécurité qui suivent afin de rendre vos piscines sécuritaires.

Établissez des règles pour votre piscine

1. Ne pas autoriser la baignade sans la surveillance d'un adulte.
2. Ne pas permettre les plongeurs si votre piscine n'est pas conçue à cette fin.
3. Ne laisser aucun jouet dans la piscine en dehors des heures de baignade.
4. Vérifier que les accès sont bien fermés et verrouillés en quittant la piscine.

Équipez-vous en gilets de sauvetage

Les jouets et les accessoires aidant à flotter, comme les brasards gonflés ou les nouilles, ne constituent pas une mesure efficace de prévention des noyades chez les enfants. Seuls les gilets de sauvetage approuvés sont fiables. Mais attention ! Ces gilets ne remplacent pas la surveillance des parents !

Clôturez adéquatement votre piscine

Installez une clôture impossible à escalader, à ouvrir ou à franchir pour un enfant. Un jeune enfant ne devrait pas être en mesure d'accéder directement à la piscine, ni à partir de la maison ni à partir de sa propre cour ou d'une cour du voisinage. La plupart des noyades de jeunes enfants se produisent à leur domicile, en dehors des heures de baignade.

Apprenez à prodiguer les premiers secours et la réanimation cardiorespiratoire

La réanimation cardiorespiratoire ou le bouche-à-bouche peuvent sauver une vie si ces interventions sont effectuées moins de 10 minutes après la noyade.

Ne laissez JAMAIS un enfant sans surveillance

Vous vous absentez ne serait-ce qu'une minute pendant la baignade ? Confiez la surveillance des enfants à un autre adulte. La présence d'un téléphone sans fil près de la piscine vous évitera de quitter les lieux.

Pour en apprendre davantage sur la sécurité des piscines, consultez le site Internet www.piscines.gouv.qc.ca.

* Source : www.piscines.gouv.qc.ca